



Fédération Française des Motards en Colère des Alpes-Maritimes

Communiqué de Presse de la FFMC 06

le 2/02/2022

FFMC 06 et ZFE Nice: une concertation réussie

La FFMC 06 se félicite d'avoir été écoutée ET entendue!

En effet, l'arrêté du 28 janvier 2022 portant création d'une ZFE- m sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur précise dans son article 3 que la **ZFE ne s'applique pas aux 2 et 3 roues motorisés!**

Cette simple phrase est le fruit de plusieurs mois de concertation entre la métropole (G Nofri) et la FFMC 06, qui a su argumenter sur l'intérêt des motos et scooters dans la mobilité urbaine.

Pour en savoir plus sur le dossier ZFE :

<http://www.ffmc06.fr/dotclear/index.php?post/268>

Pour rencontrer la FFMC 06 :

Réunion ouverte à tous le 9 février à partir de 19h30 au 11 rue de Rivoli à Nice

Contact : Philippe Neveux, coordinateur de la FFMC 06 au 06 75 76 31 06

FFMC 06 – 11 rue de Rivoli – 06000 Nice - coordinateur.ffmc06@gmail.com - Tel : 06 75 76 31 06

<https://www.facebook.com/MotardsEnColere06/?fref=ts> - Site FFC06 : <http://www.ffmc06.fr/dotclear/>

Mouvement FFMC :

La FFMC est membre de la



Association régie par la loi de 1901, déclarée en préfecture des Alpes-Maritimes sous le n° W062003812